

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 5.43.68
Compte de chèques postaux Il c 274

PRIX DES ABONNEMENTS :
Un an 6 mois 3 mois
SUISSE 19.— 10.50 6.—
Avec Bulletin officiel 25.50 14.— 7.75
ÉTRANGER: Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE
LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.12.36
et toutes les Agences
de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :
Valais et de Bex à Villeneuve 10 cts le mm.
Suisse 13 »
Étranger 14 »
Réclames : Canton 22 »
Suisse 27 »
Mortuaires 16 »

Démagogie au parlement

Que l'enthousiasme du peuple suisse pour l'assurance-vieillesse soit déjà considérablement refroidi, nul ne l'ignore.

Ce qu'en veulent tirer certains de nos députés aux Chambres fédérales ne vaudra pas à cette œuvre un regain de sympathie.

L'économie financière de l'Institution repose à titre principal sur la capitalisation des bénéfices des premières années. Durant la période transitoire, le droit aux rentes reste limité, tandis que l'obligation de cotiser déploie son plein effet.

On a supputé à un peu plus de 300,000,000 l'excédent de recettes annuel des années de début. Les experts ont basé le fonctionnement de l'appareil au régime définitif sur un capital de 3,5 à 6 milliards selon les conjonctures prises en considération.

Comme il est toujours difficile d'établir avec quelque certitude des prévisions de cette nature, on a appris avec une agréable surprise que l'excédent de l'exercice 1948 s'établissait à près de 420 millions, dépassant ainsi considérablement les pronostics.

C'était plus qu'il n'en fallait pour tenter l'appétit de démagogues qui ne manquent pas sous la Coupole.

Ceux-ci ne mangent plus à leur faim du budget fédéral, depuis que l'inquiétant problème de la réforme des finances oblige à certains ménagements des deniers publics.

L'assaut fut donné à ce gâteau inespéré par le conservateur Odermatt, le popiste Miéville, le démocrate Schmid et le radical Arni.

Pour ne pas être en reste, des représentants de plusieurs partis briguaient l'honneur de se montrer très social.

Le premier sollicitait une exception en faveur des veuves et des épouses n'exerçant pas d'activité lucrative, les deux derniers, une amélioration pour certaines catégories d'assurés. Quant au député popiste, ennemi de toute complication, il proposait très simplement d'absorber la surabondance des recettes de la première année en les distribuant aux bénéficiaires de la période transitoire.

M. le conseiller fédéral Rubattel défendit de son mieux le trésor en voie de constitution et déjà menacé. Il ne manqua pas de représenter ce que de telles propositions avaient de dangereux, par les dérogations aux plans adoptés et par les conséquences financières.

Si le premier exercice a bouclé favorablement, c'est grâce à la conjoncture encore bonne. Ce que l'avenir réserve, on n'en saurait préjuger.

Il est prudent de considérer que l'intérêt du fonds pourrait ne pas atteindre le taux préalablement compté, en raison même de la liquidité pléthorique apportée au marché des capitaux par l'accumulation de l'épargne forcée des cotisations.

Un auditoire fort clairsemé repoussa les trop audacieuses attaques des trois postulants, tandis qu'il prêta une oreille favorable au motionnaire Odermatt.

Nous n'en félicitons ni le Parlement, ni le député au cœur généreux... de ce qui ne lui coûte rien.

Il est trop tôt pour déranger l'économie d'une institution aussi vaste et comportant de tels imprévus. L'expérience de quelques années seule permettra des conclusions.

Lorsque le capital nécessaire aura été

constitué, que le développement de l'œuvre sera complet et son équilibre pleinement assuré, il sera temps d'aviser aux redressements et adaptations que la situation comportera.

A l'accueil frais des citoyens lors de consultations sur des objets entraînant des sacrifices financiers, dans notre canton et ailleurs, on peut juger comment les cotisants de l'AVS réagiraient si, après le pillage des fonds centraux des caisses de compensation, la prodigalité du Parlement devait un jour entraîner un relèvement des contributions.

Dans une intervention remarquée, à propos de la réforme des finances fédérales, M. Lachenal a posé une question opportune :

« Y a-t-il un seul d'entre nous qui ne soit certain du rejet de l'impôt fédéral direct si le peuple est consulté à ce sujet ? »

Malgré cet avertissement solennel, la Chambre basse en a voté le principe.

Une telle attitude en dit long sur la mentalité de ceux qui sont les élus du peuple et censés le représenter.

Il n'y a pas deux façons de les comprendre. Seul l'esprit de démagogie peut faire accepter ce divorce conscient et persistant d'avec la volonté populaire.

La quasi-unanimité des Chambres en faveur de la défunte loi Bircher pouvait s'expliquer par la nécessité de combattre énergiquement un fléau redoutable, la notion du bien public l'emportant sur le respect de la liberté individuelle.

L'optique du Parlement devrait avoir été redressée par le vote significatif que l'on sait.

Dans le cas de l'impôt fédéral direct, il n'y a pas d'excuse pour ceux qui rêvent encore d'une solution si visiblement répudiée par avance par tout le pays.

M.

L'audience historique du représentant de l'Inde au Vatican

On a pu lire dans le « Nouvelliste » d'hier que mercredi 6 juillet, Sa Sainteté Pie XII a reçu en audience solennelle, Son Exc. M. Desai, premier représentant de l'Inde auprès du Saint-Siège, pour la remise de ses lettres de créance. Comme on le sait, Son Exc. M. Desai est aussi ministre de l'Inde auprès du Conseil fédéral suisse, à Berne.

Après avoir présenté les hommages de son gouvernement et du peuple indien au Pape Pie XII, Son Exc. M. Desai a rappelé les rapports étroits existant entre le Saint-Siège et ce grand peuple.

« C'est un Etat nouveau que nous représentons, a déclaré le ministre, un Etat surgi grâce au courage de son peuple et conduit par un homme qui cherche à orienter sa vie selon le message du Christ. Cette nation affirme l'unité de Dieu et la grandeur de l'idéal religieux proclamé dans le « Discours sur la Montagne ».

Le gouvernement et le peuple de l'Inde assurent Sa Sainteté, a poursuivi M. Desai, que tous ceux qui dépendent au point de vue religieux du Souverain Pontife romain pourront vivre en sécurité dans l'Etat, en professant ouvertement leur foi, sans aucune crainte, et qu'ils pourront occuper dans la société les postes dus à leurs mérites.

Le Saint-Siège a pris dans l'histoire de l'humanité une part importante au maintien de la paix dans le monde. Nous sommes sûrs qu'il continuera à en être de même dans l'avenir. Le gouvernement de l'Inde est également décidé à faire tout son pos-

sible dans le même sens. Ainsi les occasions seront nombreuses qui lui permettront de collaborer dans les diverses sphères de l'activité humaine à cet idéal de paix.

Nous prions, a conclu Son Exc. M. Desai, pour que nos efforts et ceux de tous ceux qui partagent nos principes, réussissent à former un monde dans lequel les fils de Dieu pourront trouver la paix et le bonheur avec la sécurité d'un avenir radieux.

En remerciant le ministre pour les nobles sentiments exprimés, Sa Sainteté Pie XII a déclaré que cette audience revêtait une importance historique.

« L'Inde avec les autres peuples de l'Extrême-Orient, a dit notamment le Pape, est appelée à accomplir une tâche gigantesque pour la paix et la prospérité du monde. Ses immenses ressources, les capacités de sa population, sa grande tradition : tout concourt à en faire un élément de premier ordre dans la grande famille des nations.

Un caractère essentiel de la tradition indienne, est son estime et son respect pour le sentiment religieux et son sens profond de la divinité. Gandhi, défini par le ministre comme le Père de la nation, a laissé à son peuple un précieux hérita-

ge : une foi des plus solides dans la supériorité de l'esprit sur la matière. »

Se rapportant à l'allusion au « Discours sur la Montagne » faite par le ministre, le Souverain Pontife a affirmé que « ceux qui proclament la divinité de son auteur ne peuvent subordonner leur haut idéal aux changements politiques constatés ces derniers temps, mais comme le Vicaire du Christ, qui réunit dans la même affection tous les peuples, ils continueront avec une parfaite abnégation à s'employer à aplanir la route de la véritable prospérité et de la paix pour le noble peuple auquel ils appartiennent et au milieu duquel ils travaillent ».

Considérant ensuite les ruines provoquées par le matérialisme, qui enlève aux peuples la liberté et la dignité, Pie XII a proclamé « la nécessité pour les gouvernements et les peuples d'opposer une digue solide afin de sauver le patrimoine spirituel de l'humanité. »

« Dans cette défense efficace, a conclu le Pape, la Providence divine a assigné à l'Inde un poste d'une grande responsabilité et, pour cela même, d'un grand mérite. Puisse le nouvel Etat répondre à ce qu'on attend de lui et aux espérances du monde entier. »

De jour en jour

Le Pacte devant le Sénat américain - La crise financière britannique
Zrieste et les relations italo-yougoslaves
Le problème gouvernemental belge

M. Vandenberg, sénateur républicain, a invité le Sénat des Etats-Unis à ratifier le Pacte Atlantique, qui est un instrument de défense des nations libres contre le communisme.

Il a renouvelé la déclaration de M. Tom Connally, président de la Commission des affaires étrangères du Sénat, selon laquelle le pacte offre la meilleure garantie contre une troisième guerre mondiale, vu qu'il constitue un avertissement aux conquérants éventuels auxquels s'opposeraient les 300 millions d'hommes qui comptent les peuples groupés dans le pacte en question. M. Vandenberg a qualifié le pacte de meilleur instrument que l'on puisse envisager pour s'opposer à une agression et, partant, à une guerre.

L'orateur a conclu par ces mots : « Nous ne pouvons pas aller en arrière. Nous n'avons pas le choix libre, si nous voulons continuer à jouer un rôle primordial dans le monde. Nous devons jouer ce rôle qui est celui de notre propre défense. Ce qui reste à savoir, c'est si nous jouerons ce rôle avec talent ou non. »

Le sénateur Vandenberg a affirmé que les dangers qui menacent actuellement la civilisation fondée sur la démocratie et la liberté, ne viennent pas des Etats-Unis. « Au contraire, a poursuivi le sénateur Vandenberg, le plus grand hommage jamais rendu à la bonne foi d'un gouvernement est le fait évident que bien que les Etats-Unis soient les seuls gardiens de la bombe atomique, aucune nation du monde y compris le groupe soviétique ne possède la moindre crainte que les Etats-Unis puissent faire un mauvais usage de son monopole actuel ! Toutes ces nations savent qu'elles ne risquent rien, à moins qu'elles ne portent elles-mêmes le premier coup. »

Soulignant que le Pacte Atlantique ne devait pas empêcher les autres efforts entrepris en vue de maintenir la paix, le sénateur Vandenberg a affirmé que ces efforts devaient se poursuivre, dans le sein de l'O.N.U., autour des tapis verts, à Paris ou ailleurs, et ne pas céder au défaitisme qui consiste à croire que la guerre est inévitable...

« Le Pacte Atlantique, a-t-il dit encore, constitue une application de la Charte de l'O.N.U. Mais le Pacte a une autre justification : « La deuxième guerre mondiale ne sera pas terminée tant que le problème allemand n'aura pas été résolu. »

Selon le sénateur Vandenberg, l'aspect le plus important du Pacte Atlantique est son caractère « d'avertissement » que toute agression contre la communauté nord-atlantique se heurterait à l'opposition de tous les membres de la communauté.

A Londres, sir Stafford Cripps, chancelier de l'Échiquier, a fait mercredi des déclarations à la Chambre des Communes sur la crise de l'or et du dollar en Grande-Bretagne. Il déclara notamment que les réserves de la zone sterling sont tombées de 471 millions de livres sterling au 31

mars à 406 millions au 30 juin. Sir Stafford révéla que le gouvernement avait décidé à la mi-juin de suspendre les achats de dollars.

Cette mesure sera maintenue pendant trois mois au minimum. Les contrats et engagements existants demeureront en application, mais il conviendra d'obtenir des autorisations spéciales pour les nouveaux achats. Sir Stafford avertit qu'après mise au point d'un nouveau programme d'importation, probablement en septembre, il pourrait être nécessaire de réduire la consommation de certaines denrées alimentaires payables en dollars.

Sir Stafford déclara : « Au cours des derniers mois, l'activité commerciale a décliné dans plusieurs parties du monde. Au lieu d'être un marché vendeur, nous sommes maintenant un marché acheteur. Comme la Chambre le sait par les statistiques d'avril et de mai, nos ventes se sont considérablement réduites outre-mer et cela a réduit nos acquisitions de dollars. Ce recul a été encore plus marqué dans d'autres parties de la zone sterling, surtout dans les pays qui vendent des marchandises de première nécessité aux Etats-Unis où tant les quantités que les prix sont sensiblement tombés. Nous relevons toutefois avec plaisir que nos ventes au Canada se sont bien maintenues en mai et que ce mois même a constitué presque un record. Nous espérons que ces exportations s'accroîtront sans cesse. Nous espérons également que nos exportations aux Etats-Unis retrouveront leur niveau antérieur. Le succès de cet effort dépend naturellement de la bonne volonté que manifesteront les Etats-Unis et le Canada à accepter nos exportations et à continuer d'acheter les matières premières que peut leur vendre la zone sterling... »

... Sir Stafford Cripps ajouta sous les applaudissements : « Le gouvernement n'a pas la plus petite intention de dévaluer la livre sterling. »

Notre actuelle politique fiscale et notre politique des prix seront rigoureusement poursuivies... »

... Immédiatement après le débat des Communes, Sir Stafford Cripps, parlant à la Conférence de presse, s'est adressé directement au peuple anglais. Il a demandé de favoriser sa politique tendant à surmonter la crise de l'or et du dollar, en renonçant à l'augmentation du revenu personnel et en repoussant « les grèves d'inspiration politique ».

La situation créée dans la zone B du Territoire libre de Trieste par la décision du maréchal Tito de substituer les jugliers aux dinars est observée avec beaucoup d'attention dans les milieux politiques italiens. L'hypothèse que la mesure devrait prélever, dans l'esprit des autorités yougoslaves, à l'annexion pure et simple de cette zone, est diversement exprimée. La réalisation d'un tel dessein, fait-on remarquer, ferait rebondir tout le problème de Trieste.

Les puissances occidentales se montraient disposées depuis quelque temps à reviser leur at-

titude en ce qui concerne le sort de la Ville libre, qui aurait dû être rendue à l'Italie. Les raisons profondes de l'attitude yougoslave paraissent cependant obscures. On apprend qu'une division cuirassée yougoslave vient de traverser Fiume, se dirigeant vers l'Istrie. Les motifs de cet important déplacement de moyens militaires ne sont pas connus.

Les milieux politiques italiens font également beaucoup d'écho, mande-t-on à la « Tribune de Genève », aux appréciations et commentaires étrangers, et surtout à ceux préconisant un accord à deux entre l'Italie et la Yougoslavie, à conclure directement et sans intermédiaire. Au Palais Chigi, la réserve habituelle des milieux intéressés ne permet pas de sonder utilement l'opinion de ces cercles. A cet égard, on ne saurait cependant ignorer que la décision yougoslave survient peu après les négociations italo-yougoslaves sur lesquelles la presse italienne s'était livrée à quelques indiscrétions. Il s'était agi alors de la concession éventuelle d'un prêt italien à la Yougoslavie. On annonce d'autre part que le comte Sforza s'était rendu à Belgrade pour y rencontrer le maréchal Tito. Mais cette nouvelle a été démentie.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle situation semble bien être le développement et la conséquence des discussions et négociations de ces derniers temps. Avant que se produisent des faits nouveaux, il est difficile de prévoir si cette situation prépare des complications ou au contraire des apaisements. La seconde hypothèse ne peut être exclue. L'attitude yougoslave aurait alors pour but de préparer l'opinion yougoslave à la restitution de Trieste à l'Italie tout en renforçant l'autorité de Belgrade dans la zone B, laquelle devrait être remise purement et simplement à la Yougoslavie.

* * *

En Belgique, mercredi après-midi, le prince-régent Charles a demandé au président de la Chambre des députés M. van Cauwelaert, qui a accepté, de jouer le rôle d'informateur pour résoudre plus facilement la crise et former le nouveau gouvernement. Les fonctions d'informateur, ou mieux de médiateur, avaient été créées peu après la fin de la guerre, aucun des trois principaux candidats n'ayant obtenu, lors des premières élections parlementaires une majorité absolue.

Cette solution devrait permettre à M. van Cauwelaert d'arriver à un résultat sans s'exposer à un échec. Les milieux observateurs sont d'avis que ses chances sont plus grandes que celles de M. van Zeeland, d'autant plus qu'il a obtenu, au cours d'une entrevue privée, l'aide de M. Spaak en vue d'arriver à un compromis dans la question royale.

On ajoute que M. Spaak s'efforce toujours de persuader les autres chefs socialistes d'accepter qu'un référendum populaire ait lieu. On est persuadé toutefois que, même si une entente intervenait sur ce point, des divergences ne manqueraient pas de surgir lorsqu'il faudra fixer le nombre de voix nécessaires pour que les résultats du référendum soient reconnus.

Nouvelles étrangères

Le procès en appel du cardinal Mindszenty

Mercredi matin s'est ouvert le procès en appel du cardinal Mindszenty et de ses six co-accusés, dans le palais de la Cour de cassation, à Budapest (Hongrie).

A l'audience, le public — auquel 16 fauteuils étaient réservés — comprenait quinze personnes, dont un prêtre, un journaliste hongrois, le correspondant de l'agence France-Presse et sa secrétaire. Aucun journaliste étranger n'était présent.

L'audience de la matinée a été occupée en très grande partie par la lecture obligatoire du compte rendu du procès en première instance.

LES TIMBRES-ESCOMPTE UCOVA FACILITENT L'ESCOMPTE.

Radio-Programme

SOTTENS. — Vendredi 8 juillet. — 7 h. 10 Le bonjour matinal de Collette Jean. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Ensemble de musique légère. 11 h. Emission commune. 12 h. 15 Le memento sportif. 12 h. 20 Musique moderne de divertissement. 12 h. 45 Heure. Informations. 12 h. 55 Oeuvres de Johann Strauss. 13 h. 05 Résultats du concours : Reconnaissiez-vous ces voix ? 13 h. 10 Trois voix de ténors. 13 h. 25 Concerto. 16 h. 30 Heure. Emission commune. 17 h. 30 L'agenda de l'entraide et des institutions humanitaires. 17 h. 40 Les belles gravures musicales. 17 h. 55 Radio-Jeunesse. 18 h. 25 Jazz authentique. 18 h. 30 La femem et les temps actuels. 18 h. 45 Un disque. 18 h. 50 Reflets d'ici et d'ailleurs. 19 h. 15 Informations. Le programme de la soirée. 19 h. 25 Le Tour de France cycliste. 19 h. 30 Music-Box. 20 h. La ronde des berceaux. 20 h. 20 Divertissement musical. 20 h. 35 Léandre ou la protection du Seigneur. 21 h. 15 Deuxième Sonate, Gabriel Fauré. 21 h. 40 Nos enfants et nous. 21 h. 50 Une œuvre symphonique. 22 h. 15 Chronique des Institutions internationales : L'organisation de la paix. 22 h. 30 Informations. 22 h. 40 La Conférence diplomatique de Genève. 22 h. 40 « Les habitués de l'Hôtel de Rambouillet ».

FLIT...

l'insecticide qui FAIT COUP DOUBLE!



FOUDROIE L'INSECTE VAPORISÉ

EFFET DURABLE SUR PAROIS ET PLAFONDS

FLIT vaporisé dans une pièce FOUDROIE les insectes grâce au pyréthre qu'il contient. FLIT dépose un film invisible grâce aux nouveaux produits synthétiques qu'il contient dont l'effet meurtrier dure des semaines.

BIDONS 1/4 Fr. 2.60 1/2 Fr. 4.20 1/1 Fr. 7.25 VAPORISATEUR Fr. 3.75 + ICHA AGENT GÉNÉRAL BARBEZAT & CIE FLEURIER (Niel)

Puis le procureur, M. Borhej, dans son réquisitoire, se serait borné à réclamer le maintien des peines prononcées le 8 février.

Au cours de l'audience de l'après-midi, Me Kiczko, défenseur de Mgr Mindszenty, a pris le premier la parole, parmi les avocats de la défense. Il a fait appel à la clémence de la Cour. Me Mora a ensuite prononcé une longue plaidoirie en faveur de son client.

Le religieux Baranyai, professeur de théologie, appartenant à l'ordre des Cisterciens, a repris, en gros, les mêmes arguments.

L'audience a été levée à 22 h. 45, après que tous les défenseurs eurent plaidé et que le procureur eut pris une dernière fois la parole. Le verdict sera rendu samedi matin, à 10 heures.

En raison du ton modéré du réquisitoire et de celui des dernières observations du procureur, on s'attend généralement que la Cour d'appel atténue pour la plupart des accusés les peines prononcées en première instance le 8 février.

Nouvelles suisses

Après la condamnation de Suisses en Roumanie

L'impression à Berne

Du correspondant fédéral de la « Tribune de Genève » :

La nouvelle des condamnations extrêmement sévères prononcées à Bucarest contre cinq de nos compatriotes résidant en Roumanie ne peut, hélas ! surprendre personne. Dès l'arrestation en Suisse de l'agent roumain Vitianu, les autorités de Bucarest ont en effet adopté à l'égard des Suisses de Roumanie une politique de représailles systématiques. Une centaine d'entre eux furent retenus contre leur gré et sans motif valable sur le territoire roumain. Plus tard, trente arrestations furent opérées dans leurs rangs.

Les condamnations de Bucarest ne sont qu'une nouvelle mesure de rétorsion ou plus exactement une nouvelle manifestation d'une odieuse politique qui n'a pour motif que la vengeance. Il est caractéristique qu'on n'ait pu retenir contre nos compatriotes que des infractions d'ordre fiscal. Ce n'est pas en qualifiant ces infractions « d'évasions fiscales », délit que semblent ignorer les codés pénaux des pays où le mot de droit a encore un sens, que l'on pourra justifier à Bucarest les procédés dont sont victimes nos compatriotes.

Il va sans dire que le Conseil fédéral suit de près les événements et qu'il ne se désintéresse nullement du sort des Suisses en Roumanie.

A propos de l'affaire Corboz

On nous écrit :

La publication de notre article du 4 juin relatif au cas du conseiller d'Etat Corboz nous a valu quelques injures de la presse radicale fribourgeoise. Nous ne nous y attarderons pas.

D'autres journaux se sont posés des questions qui nous amènent à donner les précisions suivantes :

1. Le but de notre article n'a pas été de nous mêler des affaires fribourgeoises. Nous n'avons fait que répondre au journal valaisan « Le Confédéré ». Si le parti radical n'avait pas cru bon de venir plaider, en Valais, la cause de M. Corboz, il ne se serait pas attiré la réplique que nous lui avons donnée.

2. Les faits que nous avons rapportés, quoi qu'on ait pu dire, étaient tous de notoriété publique. Ils étaient connus du personnel de l'arsenal, de la plupart des journalistes et de quantité de citoyens fribourgeois. Il est faux que nous ayons disposé de renseignements confidentiels.

3. Nous pouvons déclarer catégoriquement que, tant pour la rédaction que pour la publication de notre article du 4 juin, nous n'avons eu aucun contact avec des magistrats ou des fonctionnaires fribourgeois quelconques.

L'affaire étant actuellement entre les mains d'une Commission spéciale du Grand Conseil fribourgeois, nous nous abstenons d'y revenir.

Un père se noie en voulant sauver son enfant

La petite Heidi Pulver, âgée de 8 ans, se baignait mercredi soir, en compagnie de quelques

autres enfants, dans un étang, près de la Hardgutstrasse à Zurich. Ses parents lui avaient apporté à manger et attendant qu'elle eût fini son bain assistaient à ses ébats. Tout à coup, l'enfant coula à pic. Son père, M. Friedrich Pulver, voulant se porter à son secours se noya à son tour, n'étant pas bon nageur.

Trois employés du Département des travaux publics se hâtèrent aux appels de Mme Pulver, de porter secours aux noyés. Ils ne purent que repêcher deux cadavres. Toutes les tentatives de ramener à la vie les victimes au moyen du pulmotor furent vaines.

Du sang sur les routes !

Un commerçant lausannois écrasé entre deux véhicules

Un tragique accident a ému mercredi en fin d'après-midi la ville de Cully (Vaud).

M. Maurice Masini, qui tient avec son père un commerce de meubles et de fourneaux à la rue Centrale, à Lausanne, conduisait son camion peu avant 18 heures sur la route cantonale Vevey-Lausanne quand le pneu d'une des roues jumelées arrière éclata, sous le pont du chemin de fer, à l'entrée de Cully. M. Masini bloqua à l'extrême droite de la route et descendit avec l'employé qui l'accompagnait.

Il était occupé à détacher la roue de secours, derrière son véhicule, quand un train routier de l'administration des P.T.T., qui roulait également en direction de Lausanne, vint se jeter contre le camion de M. Masini qui fut écrasé entre les deux machines et tué sur le coup.

Un médecin appelé d'urgence ne put que constater le décès du malheureux, qui était âgé de 35 ans.

Quant aux dégâts matériels, ils sont importants.

M. Masini, bras droit commercial de son père, était bien connu en Valais, à Monthey surtout où chaque mercredi il avait et occupait son banc à la foire.

Aux siens nos condoléances.

* * *

Le petit Pierre, âgé de quatre ans, fils de Mme et M. L. Thorimbert-Cherbuin, appareilleur à l'avenue de la Harpe, à Lausanne, qui avait été blessé par un camion, mardi matin, a succombé mercredi, à l'Hôpital cantonal ; il avait le bassin fracturé et des blessures sur tout le corps.

Incendies

Dans la nuit de mardi à mercredi, le tocsin a mis en émoi le village de Courroux (Jura bernois). Lorsque les pompiers de la localité arrivèrent, de hautes flammes s'échappaient déjà de la grange et de l'écurie de la ferme de M. Fritz Oppliger fils.

La récolte de foin récemment rentrée, des machines agricoles, notamment un tracteur, sont restés dans les flammes. La grange, l'écurie et le jeu de quilles du café du Pont ont été détruits. Le bétail a pu être sauvé et les maisons voisines préservées grâce à la prompt intervention des pompiers.

Les pompiers de Delémont, qui furent alertés, n'eurent pas à prendre part aux opérations de sauvetage, l'incendie étant circonscrit lorsqu'ils arrivèrent sur les lieux.

* * *

Un incendie a éclaté, mercredi matin, dans la fabrique de meubles Johann Huber, à Weinfelden. Tous les combles ont été détruits. Des parties de mobiliers ont été la proie des flammes. Grâce à la prompt intervention des pompiers, le sinistre a pu être circonscrit, mais les étages inférieurs ont également souffert.

On suppose que l'incendie a été provoqué par une étincelle qui a mis le feu à de la sciure, déposée sous le toit. Les dégâts à l'immeuble sont évalués à 50,000 francs. A quoi il faut ajouter encore les dommages causés à des mobiliers.

* * *

Un incendie dont la cause n'a pu être déterminée, a complètement détruit une grange des environs du Locle, au lieu dit Les Beclards, où se trouve la ferme exploitée par M. Fallet. Malgré une rapide intervention des pompiers de La Sagne et des premiers secours de La Chaux-de-

Fonds, le rural fut la proie des flammes. A l'exception d'un porc, le bétail a cependant pu être sauvé, ainsi que quelques meubles. Les dégâts sont très importants.

* * *

Un incendie s'est déclaré dans les tourbières de Bellelay. Les pompiers sont intervenus tout de suite, mais leur tâche était difficile et il fallut plusieurs heures d'efforts pour réussir à localiser l'incendie.

L'Etat de Berne, qui est propriétaire de ces tourbières, subit un dommage que l'on évalue à environ 6,000 francs.

Un accident mortel sur une place de sports

Au cours d'un exercice d'athlétisme léger, à Aarau, le jeune Hansrüdi Gloor, 21 ans, de Leutwil, manipula si malencontreusement le javelot, qu'il était prêt à lancer, qu'il se blessa grièvement dans la bouche. Transporté à l'Hôpital, il y est décédé le lendemain des suites de ses blessures.

Gros cambriolage à Bâle

Dans la nuit du 30 juin au 1er juillet, un gros cambriolage a été perpétré dans les locaux d'une maison d'expédition près de la gare badoise, à Bâle. La police n'avait pas ébruité l'affaire pour ne pas nuire à l'enquête. On sait maintenant qu'une caisse a été ouverte au moyen d'une clef imitée et qu'une somme de 7300 francs a disparu, ainsi que 1910 montres d'une valeur de 119,185 francs. Bien que deux personnes aient été arrêtées, on ne sait pas si elles sont coupables et le magot n'a pas été retrouvé.

La mort dans l'eau

Le petit Ernest Burri, 12 ans, fils de Mme et M. Ernest Burri-Dialer, commerçant, habitant une des maisons familiales de Bellevaux, se baignait, mercredi, à Vidy, à gauche de Lausanne-Ouchy-Plage. Il se rendit à l'extrémité de la digue, avec un petit camarade, afin de rentrer à la nage jusqu'à la rive. Mais l'enfant nageait mal et il coula en cours de route sans qu'on pût le saisir. C'était 17 heures 45.

Des recherches furent aussitôt entreprises, mais le corps de l'enfant ne fut retrouvé qu'une heure plus tard et transporté à la morgue du poste d'Ouchy.

Tombé d'un mur

Mercredi, vers 20 h. 30, le petit Claude Imhof, 7 ans, est tombé d'un mur à l'avenue d'Echalens, à Lausanne. Le bambin a été transporté à l'Hôpital cantonal. Il souffre d'une fracture du crâne.

Nouvelles locales

Accidents

M. Aimé Constantin, un voyageur de commerce de Sion, vient d'être victime d'un terrible accident qui eût pu lui coûter la vie : dans la nuit de mardi à mercredi, il descendait de Nax au volant de sa voiture quand à 200 mètres du village, il sortit de la route et la machine tournant plusieurs fois sur elle-même, vint s'écraser, complètement démolie, à une trentaine de mètres du point de chute.

Le toit de la carrosserie fut arraché et le conducteur projeté hors de son siège. M. Aimé Constantin, qui souffre de plusieurs blessures et contusions, a été transporté à l'Hôpital de Sion.

* * *

M. Otto Tschumy, de Soleure, et son épouse qui roulaient en automobile, entre Saint-Léonard et Granges voulurent éviter un motocycliste et lancèrent leur voiture entre deux peupliers. L'automobile a été à demi démolie, mais les passagers sont indemnes.

* * *

MM. Fernand Michellod, de Bagnes, et Auguste Terretaz, de Vollèges, roulaient sur la même motocyclette quand ils entrèrent en collision, entre Fontenelle et Médières, avec une automobile conduite par M. Kernens, directeur de la Parqueterie d'Aigle.

Les deux machines ont subi d'importants dégâts.

M. Michellod souffre d'une fracture du nez et son compagnon de diverses contusions.

Aux viticulteurs

Un gros vol de papillons de la vigne 2e génération a été constaté ces derniers jours.

Il est donc vivement recommandé aux viticulteurs d'effectuer un nouveau traitement contre ces redoutables ravageurs. Les traitements en question se feront à partir du samedi 9 juillet pour les vignobles exposés sur la rive droite, tandis que pour les autres on débutera plutôt dans le courant de la semaine prochaine, c'est-à-dire environ le lundi 11 juillet.

Utilisez à cet effet un insecticide à base de DDT (Gésarol 50, 200 gr. pour 10 litres), ou un insecticide organique (Nirosan) additionné d'une bouillie cuprique. Faire un traitement à fond sur les grappes.

Pour la production des raisins de table, il y aurait lieu de remplacer les pulvérisations par deux ou trois poudrages (Nirosan poudre ou Gésarol poudre). Cette façon de procéder ne salit pas les

raisins et a donné entière satisfaction. Les traitements au moyen de poudres peuvent commencer immédiatement. On peut aussi remplacer les poudrages par l'emploi d'une bouillie de Césarol 50 (200 gr. pour 100 litres) sans addition d'autres produits chimiques tels que sulfate de cuivre.

Station cantonale d'Entomologie.

Succès universitaire

Nous apprenons avec plaisir que la Faculté de droit de l'Université de Lausanne vient de décerner le titre de Dr en droit à M. Jean de Preux, fils de M. François de Preux, de Sierre. La thèse défendue traitait du droit de veto à la Charte des Nations Unies.

Nos plus vives félicitations au nouveau docteur !

Clôture du collège de St-Maurice

Le Collège de St-Maurice vient de fermer ses portes.

Une cérémonie religieuse intime et fervente a réuni élèves et professeurs dans la basilique récemment renouvelée pour remercier le Seigneur d'une année de labeur fructueux.

M. le Rme Prieur Fleury s'adressa aux élèves dans une allocution pour leur donner les ultimes recommandations.

La lecture du palmarès et la distribution des prix eurent lieu ensuite sous la présidence de Monseigneur Haller dans le grand corridor de l'Abbaye.

Le Collège a été fréquenté par 582 élèves.

Les élèves suivants ont obtenu le diplôme de maturité classique.

Elèves qui ont obtenu le diplôme de maturité classique

Type A. — 1er degré: MM. Rouiller Grégoire, Troistorrents, 5,6; Cleusix Charles, Leytron, 5,5.

2e degré: Payot Gérard, Martigny, 5,4; Pralong Henri, St-Maurice, 5,1; Carnat Raphaël, Delémont, 5,1; Reichenbach Pierre, Sion, 5,1; Boitzy Alexandre, Paudex, 4,8; Beaud Gabriel, Albeuve, 4,8; Schmidt Maurice, Lausanne, 4,8; Studhalter Joseph, Horw (Lucerne), 4,8; Besse Max, Bagnes, 4,7; Troillet Roland, Bagnes, 4,7; Paillard Edouard, Ste-Croix 4,6; Jean Honoré, Ayent, 4,6; Paschoud Olivier, Lausanne, 4,6; Ducréy Jean-Claude, Martigny, 4,5; Praz Alphonse, Veysonnaz, 4,5; Frey Ernest, Wädenswil (Zurich), 4,5.

3e degré: MM. Narbel Claude, Aigle, 4,4; Bayard Pierre, Lausanne, 4,4; Giroud Edmond, St-Pierre-de-Clages (Vs) 4,3; de Lavallaz Jean, Colombey (Vs), 4,2; Wilhelm Jean, Berne, 4,1; Robert Bernard, Vevey, 4.

Type B (avec anglais). — 1er degré: M. Revaz Claude, Martigny, 5,5.

2e degré: MM. Stricker Paul, Monthey, 5; Luder Louis, Sembrancher, 5; Morand Claude, Martigny, 4,8; Ditttrich Georges, Leysin, 4,8; Hosner Claude, Vevey, 4,8; Babey Michel, Porrentruy, 4,6; Guhl Gustave, Montreux, 4,6; Huot Jean-Pierre, Les Bois (J.-B.), 4,5; Nicod Bernard, Lausanne, 4,5.

Type B (avec italien). — 1er degré: M. Noser Hans-Béat, Oberurnen (Glaris), 5,8.

2e degré: M. Pometta Daniel, Lausanne, 4,9.

3e degré: M. Coquoz Raymond, Vernayaz (Vs), 4,4.

Ont obtenu le diplôme commercial:

Type commercial avec anglais. — 2e degré: MM. Ducrest Jean-Bernard, Clarens, 5,1; Pfyffer Hansruedi, Zurich, 5; Vernay Jean, Saxon, 4,9; Franzetti Jn-Baptiste, Riddes, 4,6; Pahud Rémy, Poliez-Pittet, 4,5.

3e degré: M. Vægeli Edgar, Martigny, 4,3.

Type commercial avec italien. — 1er degré: M. Moret André, Bourg-St-Pierre, 5,9.

2e degré: MM. Magnin René, Muraz-Collombey, 4,9; Bruchez Fernand, Saxon, 4,8; Rappaz Martial, Epinasse, 4,7; Aymon Olivier, Vérossaz, 4,5.

3e degré: MM. Piota Jacques, Martigny, 4,4; Saudan Gérard, Martigny, 4,3.

* * *

Les examens d'admission pour l'année 1949-50 auront lieu le 27 septembre.

* * *

Le prospectus du collège sera publié ultérieurement. Nous reviendrons à ce moment sur l'événement scolaire intéressant au plus haut point notre petite cité et tout le pays valaisan.

A l'institut de commerce de Sion

L'année scolaire vient de se terminer par les examens écrits et oraux du diplôme de commerce. Le jury, présidé par M. Louis Allet, comprenait outre les professeurs ordinaires, M. Louis de Riedmatten, Dr en droit, M. Maurice Bovier, Dr ès-sciences économiques, M. M. Zurbriggen, Dr ès-sciences commerciales, et M. Jacques Rossier, licencié en droit.

Voici le palmarès: obtiennent le diplôme de commerce avec la mention Très bien: Oscar Dayer, Héremence; Norbert Andenmatten, Monthey; Paule Bonvin, Sierre; Suzanne Vuissoz, Grône.

Mention Bien: Laurence Carron, Fully; Clément Mayoraz, Héremence; Gertrude Sierro, Sion; Marius Barras, Chermignon s. Ollon; Michel Bagnoud, Flanthey-Lens; Walter Gsponer, Viège; Jacqueline Monnier, Sion; René Hugo, Grône; Hubert Wolff, Sion; Alice Vogel, Sion; Victor Tschopp, Sierre; Hélène Boson, Fully; Bernard Bruttin, Sion; Charles Fournier, Haute-Nendaz; Roméo Balestra, Sierre; Sylvie Gillioz, Saxon; Gilbert Micheloud, Vex; Albert Mathieu, Chippis; Marianne Clemenz, Viège; Adalbert Iseng, Saas-Fee; Jeanne Schreter, Sion; Philippe Bruttin, Sion; Yvette Duc, Saint-Maurice; Georges Delacombaz, Brigue.

Certificat d'anglais de l'Institut de commerce britannique de Londres: Advanced stage: Alice Meyer, Tourtemagne.

Elementary stage: Paule Bonvin, Sierre; Robert Ulrich, Sion; H. Wolff, Sion; Marianne Clemenz, Viège; Alice Barman, Sion; Bernard Bruttin, Sion; Marguerite Arnold, Sion.

Aux concours trimestriels et au Congrès de Romont, organisés par l'Association internationale de sténographie «Aimé-Paris», tous ces élèves ont

Dernière heure

Fermeture de la frontière libano-syrienne

DAMAS, 7 juillet. (Reuter). — Le gouvernement syrien a fermé jeudi la frontière libano-syrienne. Cette mesure a été prise à la demande du Liban afin d'empêcher le passage de la frontière par des membres du parti national syrien qui poursuivent dans le Liban une activité de guérilla et qui s'opposent aux forces du gouvernement.

La crise belge

PARIS, 7 juillet. — Commentant la situation politique en Belgique, telle qu'elle est issue des dernières élections parlementaires, le « Monde » écrit :

« ... Si l'on a voté prématurément pour obtenir une situation plus nette, ce but n'a pas été atteint: un parti à qui manquent deux ou trois voix pour avoir la majorité dans une Chambre, qui n'a que quelques voix de majorité dans l'autre, n'est pas en mesure de gouverner seul.

Si le parti chrétien-social, de loin le plus nombreux, veut se charger du pouvoir, il devra donc le partager avec d'autres partis... La collaboration des socialistes et des sociaux-chrétiens, sous la direction de M. Spaak, a satisfait l'un et l'autre partis. Tous les deux seraient disposés à la poursuivre. Les libéraux, un peu plus réticents, ne sont pas foncièrement hostiles.

... La loi qui écarte Léopold III du trône... est évidemment désuète, puisqu'elle fait état d'un « ennemi » qui le mettrait dans l'impossibilité de régner. Elle pouvait être annulée par un vote des deux Chambres réunies.

La loi contre Léopold III abolie, le régime prendrait fin et le roi pourrait apparemment rentrer en Belgique. Que se passerait-il alors ? Même si l'on néglige les menaces de grève générale proférées. Le roi devrait former un nouveau gouvernement qui se heurterait aux mêmes obstacles que M. van Zeeland, ou faire dissoudre les Chambres, tout au moins l'une d'entre elles: en admettant que les sociaux-chrétiens reviennent avec une majorité dans les deux, cette majorité ne pourrait être qu'insuffisante.

... Le bruit court que les socialistes eux-mêmes seraient prêts à accepter une consultation populaire. Ce serait là une façon d'éliminer une controverse pénible, qui pèse depuis quatre ans sur la politique belge et qu'aucun parti n'a plus intérêt à maintenir. Le sentiment du peuple s'étant manifesté, la voie serait libre pour les combinaisons les plus stables, les plus propres à assurer l'avenir du pays, en tenant compte à la fois des programmes et des hommes. »

Le re-procès Mindszenty

BUDAPEST, 7 juillet. — A la reprise de l'audience, M. Kartos, avocat du prince Esterhaszy, s'étonne que la confusion des peines n'ait pas été prononcée, au bénéfice de son

obtenu le diplôme de sténographie commerciale, pour les vitesses de 100 à 60 mots.

La distribution des diplômes et des prix a eu lieu samedi 2 juillet dans la cour du château de Romont, dont les vieilles pierres formaient un cadre romantique à toute cette rayonnante jeunesse. Comme une volée d'hirondelles, ils se sont dispersés par le monde. A tous brillante et heureuse carrière.

La rentrée de l'Institut de commerce est fixée au jeudi 15 septembre, à 9 heures.

Pour tous renseignements, écrire à la Direction: Dr A. Théler, professeur, château de Romont, Romont (Fribourg). (Comm.).

Entre poids lourds

(Inf. part.) Hier matin le camion de M. Stalder, de Salins, est entré en collision sur la route Sion-Nendaz avec un car de l'entreprise Charbonnet, de Nendaz. Tout se borne heureusement à des dégâts matériels.

L'incendie de forêt continue

(Inf. part.) Nous avons relaté l'incendie de forêt survenu mercredi à 6 heures à Tourtemagne, au lieu dit Plumatt. Les pompiers sont sur place, mais l'eau faisant défaut il a fallu se borner à faire des tranchées. Ce sont des forêts de sapin qui sont en feu. Hier après-midi, des colonnes de secours ont encore gagné la région en péril et les travaux de protection continuent.

Ouverture de la saison à Montana-Vermala

Samedi et dimanche prochains, 9 et 10 courant, dans le merveilleux cadre de notre belle station valaisanne, aura lieu un concert folklorique donné par l'ensemble vocal « Le Cœur qui chante » de Fribourg, placé sous la direction de Mlle Graziella Meyer.

Le programme prévoit des chants de nos auteurs connus et des danses du folklore costumées.

Samedi 9 courant, dès 20 h. 30, représentation au Casino de Montana. (Voir affiches).

client. Rappelant ensuite les verdicts, infiniment moins sévères, rendus par le Tribunal ouvrier contre d'autres accusés, il se montre surpris de la différence, car « personne ne peut retenir sérieusement que le prince entendait apporter une aide financière au Cardinal, alors qu'il est notoire qu'il s'est toujours abstenu de la moindre activité politique ».

Me Schirilla, défenseur de l'abbé Nagy, fait observer que la seule chose à retenir contre ce dernier est qu'il n'a pas dénoncé le trafic de devises auquel se livrait l'abbé Mihailovitch. Et de demander alors si un prêtre peut dénoncer un autre prêtre, lié qu'il est par son serment de fidélité à l'Eglise. Il rappelle enfin l'activité de son client en faveur des Juifs, sous l'occupation allemande.

Me Jarmay, avocat de l'abbé Ispansky, s'attache à démontrer que les renseignements transmis par son client à l'abbé Mihailovitch n'avaient rien de secret et regrette qu'on ait refusé de procéder à l'examen mental de son client.

Le dernier défenseur, celui de l'ancien journaliste Toth, fait remarquer que celui-ci n'a certainement pas utilisé à des fins de trahison et d'espionnage les renseignements recueillis; il demande que sa surdité soit considérée comme circonstance atténuante.

Le président demande au procureur s'il a encore des observations à faire. Me Borbely déclare alors que le cardinal, « chef de la contre-révolution, spéculait pour assurer la restauration des Habsbourg » et que ses coaccusés l'ont aidé dans cette conspiration contre la République.

Le président donne encore la parole aux défenseurs, mais, ceux-ci n'ayant rien à ajouter, l'audience est levée.

Le verdict sera rendu samedi matin.

Le 30^e anniversaire de la mort d'Oscar Bider

LANGENBRUCK, 7 juillet. — A l'occasion du trentième anniversaire de la mort d'Oscar Bider, fondateur et chef-pilote des troupes d'aviation, une cérémonie commémorative a été célébrée à Langenbruck sur sa tombe. Y participèrent notamment le col. div. Rihner, chef d'arme des troupes d'aviation et de D. C. A. et le col. Kambach, commandant de l'aviation. Dans une courte allocution, le col.-div. Rihner rappela les services rendus par le disparu et souligna que l'état actuel de notre armée aérienne comme de notre aviation civile, est dû en grande partie à l'initiative et aux efforts déployés par Oscar Bider. Tandis que des avions évoluaient au-dessus de la tombe, des couronnes furent déposées au nom des troupes d'aviation, de la Société baloise des officiers, de l'école d'infanterie de Liestal, du canton de Balé-Campagne et de la commune de Langenbruck.

Dimanche 10 courant, à 10 h., messe chantée. Dès 11 h. 30, concert public au jardin d'Y-Coor.

La valeur de cet ensemble vocal, bien connu en Suisse, nous est un garant du succès de cette manifestation artistique.

Club Suisse des Femmes Alpinistes, Section de Montana-Vermala.

Au barrage de Cleuson

(Inf. part.) Les travaux en vue de la construction du barrage de Cleuson ont repris. C'est ainsi qu'environ 180 ouvriers sont encore arrivés sur les lieux pour participer à l'achèvement de l'œuvre.

Accident mortel à Sion

(Inf. part.) Mme Marcelle Jordan, 50 ans, rentrait chez elle lorsqu'elle fit une chute dans les escaliers conduisant à son domicile à la Place du Midi. Elle a été transportée grièvement blessée à l'hôpital et a succombé des suites d'une fracture du crâne.

Un cycliste blessé

(Inf. part.) Hier, près de Conthey, le jeune André Papilloud, circulant à vélo a été victime d'une chute. Grièvement blessé au visage et souffrant de contusions, il a reçu des soins du Dr Dayer, de Sion.

Pour un télésiège Trient-La Forclaz

Réunie à la maison d'école de Trient s. Martigny, une assemblée publique forte d'une quarantaine de personnes a décidé la construction d'un télésiège de Trient au col de La Forclaz. Elle a nommé un Comité d'initiative, en lui donnant mandat d'entreprendre tous travaux utiles pour assurer la réalisation de ce projet.

Cet ouvrage s'inscrit dans un programme d'ensemble qui vise au développement touristique de

la région et à sortir Trient et La Forclaz de leur isolement hivernal. Ce programme comprend: 1. l'ouverture de la route Trient-Châtellard en hiver et l'organisation d'un service régulier d'autotaxis; 2. la construction d'un télésiège de Trient à La Forclaz; 3. la construction d'un télésiège et d'un skilift de Montroc au col de Balme.

La réalisation du point 1 est assurée grâce à la compréhension des autorités. Celle du point 3 semble également en bonne voie.

Achats à crédit

Nous avons déjà eu l'occasion de mettre en garde la ménagère contre les achats à crédit. Nous croyons cependant utile de revenir sur cette question.

Faire des achats sans qu'il soit nécessaire de posséder l'argent pour les payer, cela peut paraître alléchant et l'on se laisse parfois aller à des dépenses superflues.

En effet, lorsqu'il n'y a qu'à faire inscrire sur un carnet on est moins regardant parce qu'on ne se rend pas exactement compte de la dépense. Mais au bout de mois, on constate tout à coup que l'addition est élevée et que l'on se trouve dans l'impossibilité de payer la somme totale. Il en est de même le mois suivant et le découvert finit par représenter une somme importante.

Et les soucis commencent, car le commerçant ne peut faire le banquier. Il a besoin de son argent pour ses propres achats si bien qu'il doit faire rentrer celui qui lui est dû. Il est tout disposé à rendre service, mais il faut bien comprendre qu'il ne peut tout de même pas se laisser acculer parce qu'on ne le paie pas. C'est pourquoi il doit se résigner à adresser des commandements de payer.

Et ce sont les frais de poursuite, voire les tracas de la saisie. Tout cela non seulement est onéreux, mais finit par vous décourager, vous démoraliser. Evitons tout cela, car il fait bon vivre en paix. La vie n'est déjà pas si belle!

Nous savons que dans certaines régions les achats à crédit sont très importants. On prétend que cela est indispensable. Nous ne sommes pas tout à fait de cet avis. Des expériences ayant été faites, il a été prouvé que les achats à crédit ont été très fortement réduits et que les premiers satisfaits étaient les consommateurs.

Il suffit d'un peu de bonne volonté et peut-être aussi de se restreindre dans certains achats lorsque l'argent fait défaut.

Adoptons ce système et chacun s'en trouvera mieux.

ST-MAURICE. — Sur la dénonciation d'un hôtelier de la place, la police cantonale a appréhendé un individu qui avait pris quartier dans l'hôtel en question dans le désir de se faire héberger sans un sou vaillant.

La prise était bonne, car nous croyons savoir que l'individu, d'ailleurs étranger au canton du Valais, était recherché depuis longtemps déjà par plusieurs autorités confédérées. Entré en Valais par la Furka, ce triste Monsieur aurait fait plusieurs dupes sur tout le parcours en notre canton. Bonne prise, répétons-le!

SALVAN. — Fête champêtre. — (Comm.) — Peut-être lasserons-nous certains lecteurs attentifs du « Nouvelliste » en faisant paraître chaque semaine un entrefilet sur la fête champêtre qui se déroulera à Salvan le 24 juillet, en faveur de l'église. Nous ne nous excusons pas auprès d'eux, car en lisant ces lignes et leurs promesses, ils ont hâte, comme nous, d'en voir la réalisation. Nous n'avons pas la sottise prétention de connaître parfaitement la si délicate psychologie humaine, mais nous connaissons assez les hommes pour savoir qu'ils croient facilement ce qu'ils désirent. Or, quels sont leurs souhaits en ces jours si chauds de l'été? S'évader vers les montagnes pour les plus hardis, s'évader aussi, mais plus posément, pour ceux que n'attirent pas les cimes enneigées. Ceux-ci choisissent un endroit entre la plaine et les hauteurs, où ils trouveront en même temps tout le confort de la ville et l'air pur du coteau. C'est donc à Salvan qu'il faut venir, surtout le 24 juillet. — retenez, dans votre mémoire souvent infidèle — cette date. Si vous êtes nos hôtes ce jour-là, le soir, en partant... ou tôt le lendemain, vous nous remercieriez de vous avoir donné l'occasion de passer quelques moments inoubliables.

Ne vous chargez pas de bagages inutiles. Suivez le conseil si judicieux de l'Evangile: Ne vous demandez pas ce que vous boirez ou mangerez, les organisateurs de cette fête ont tout prévu en devant tous les goûts... Une cantine qui satisfera visiblement les plus difficiles et fera passer un sourire de joie sur les visages peut-être renfrognés, que déridera un nectar mis de côté exprès pour eux. Sur la vaste place de fête, des milliers de personnes pourront se faire servir par un personnel stylé les... choses gâstriques les plus variées et le plus copieuses. Pour les amateurs de « fine », un bar étalera devant eux, — ils s'y laisseront prendre, les malins — les dernières créations d'une gamme bien ordonnée qui mettra une note gaie dans leur cœur ensoleillé.

On ne peut pas tout dire: buffet froid, pâtisseries, nescafé, nes... nes..., etc. que chacun vienne se convaincre de visu et de gustu de ce que dit le

Comité de presse.

Chronique sportive

GYMNASTIQUE

Fête cantonale aux Jeux nationaux à Saint-Maurice

Nous rappelons que c'est après-demain, dimanche 10 juillet, que les athlètes-lutteurs aux Nationaux se rencontreront et fraterniseront en Againe. Un comité d'organisation ayant à sa tête M. Hyacinthe Amacker, président et député de St-Maurice, a tout mis en œuvre pour que tout le monde — acteurs et spectateurs — emporte des heures vécues sur le magnifique Parc des Sports agaunois un radieux souvenir. Attractions, cortège, cantine, bal, etc., rien ne manquera...

Et la fête commencera samedi soir déjà!

Amis gymnastes et amis des gymnastes, St-Maurice vous attend d'un cœur ouvert. Soyez des nôtres dimanche. Bienvenue à tous!

Le Comité de presse.

tank plein pas de rouille



- ▷ Pour que votre tank ne subisse aucun dommage pendant l'été, la meilleure méthode consiste à le faire remplir d'huile.
- ▶ Vous bénéficiez en outre maintenant du rabais d'été (1 fr. par 100 kg).
- ▷ Mais ce n'est pas tout! En cas de baisse des prix, vous profiterez automatiquement de toute réduction qui pourrait se produire d'ici l'automne.
- ▶ N'est-ce pas un avantage, aussi, de pouvoir fixer maintenant à votre gré la date de livraison?

LES IMPORTATEURS SUISSES D'HUILES DE CHAUFFAGE

LOTÉRIE ROMANDE

demain...

TIRAGE A MONTREUX



A NOTRE RAYON SPÉCIAL AMEUBLEMENT SOLDES

- | | |
|--|---|
| VITRAGE
étamine coton, filet couleur très bonne qualité, largeur 60 cm., le mètre soldé 0.90 | 1 LOT TISSUS DECORATION
jacquard, très beaux dessins, largeur 120 cm., le mètre soldé 4.90 |
| VITRAGE
voile coton imprimé, à volant, très beau choix, jolies dispositions fleuries, largeur 62 cm., le mètre soldé 2.90 | TAFFETAS
ameublement, très belle qualité, rayonne, en jolies nuances, larg. 130 cm., le mètre soldé 4.90 |
| MARQUISSETTE
coton écri pour vitrages, très bonne qualité, largeur 150 cm., le mètre soldé 3.25
largeur 112 cm., le mètre soldé 2.25 | COUVERTURE PIQUEE
intérieur laine, en 4 coloris différents, dimens. 120 x 160 cm., qualité supérieure, la pièce soldée 34.50 |
| POUR GRANDS RIDEAUX
1 lot considérable de très beaux dessins, imprimé, tous genres et tous coloris, largeur 120 cm., le mètre soldé 3.90
2.90 | COUVERTURE DE VOYAGE OU AUTO
splendides dessins écossais, dimens. 130 x 130 cm., la pièce soldée 18.50 |

A TOUS NOS RAYONS
COUPONS AVEC **50%** DE RABAIS

CHEZ LE GRAND SPECIALISTE

COMPTOIR DES TISSUS S. A. VEVEY

Rien que des tissus

Mais tous les tissus!

Exceptionnel...

A vendre
une faucheuse Bucher à un cheval, bain d'huile, graissage central, neuve, cédée pour circonstances spéciales à moitié prix de neuf. Une faneuse à 5 fourches, en très bon état. Deux presseoirs, contenance 5 brantées, dont l'un système américain, bâti métallique en excellent état cédé à prix avantageux.

Ch. DUGON
Machines agricoles
BEX
Tél. 5.22.48

On cherche

sommelière
capable, français et allemand. Entrée de suite ou à convenir. Offres avec certificats et photo au Café du Théâtre, Neuchâtel.

On demande pour tout de suite une

jeune fille
pour servir à table.
Pension Bois-Gentil, Gryon s. Bex (Vaud).

Auto-tracteur

A vendre un auto-tracteur Ford, 11 CV., révisé.
Garage LUGON, Ardon.
Tél. 4.12.50.

OCCASIONS

Tous vêtements pour hommes et femmes, toutes tailles, bon état. Envoi à choix. Mme Gross, Gd-St-Jean 9, Lausanne. Tél. 3.90.98.

MOTO

A vendre une moto Peugeot neuve, dernier modèle, 1 CV 1/2, 4 vitesses. Prix Fr. 1800.—. Garage Lugon, Ardon. Tél. 4.12.50.

Scie à ruban

A vendre, en parfait état, (visible en état de marche), une scie à ruban, marque Kirschner, volant 1 m. de diam., motorisée. Convient spécialement pour caisserie. Ecrire ou téléphoner à l'atelier mécanique Marcel Jacquier, Monthey. Téléphone 4.24.86.

A vendre ou à louer

magnifique chalet neuf

dans le val d'Hérens, meublé, 4 pièces, cuisine, cave, W.-C., salle de bain. Situation exceptionnelle, cure d'air, tranquillité. Alt. 1600 m. S'adresser sous chiffre P. 8317 S. à Publicitas, Sion.

La Société de laiterie de St-Maurice demande une

apprentie-vendeuse

Pour renseignements s'adresser au gérant.

VIN rouge

du TESSIN (de mon presseoir) provenant de raisins américains, Fr. 1.10 le litre (à partir de 50 litres).
F. Weidenmann, Locarno. Tél. (093) 7.10.44.

SALVAN

Dimanche 24 juillet

Grande Fête champêtre

en faveur de l'église

Cantine — Bar — Jeux — Attractions diverses

INVITATION CORDIALE

Fourreaux de dames

de très belles qualités, liquidés presque à moitié prix. Manches courtes, tailles 38, 40 et 42. De 8 à 12 francs pièce. — Choix sur demande

MAGASINS PANNATIER, à Vernayaz